

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 4 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V.489 Vœu relatif à un diagnostic technique global pour la Maison de l'Air.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu exprimé par le Conseil de quartier Belleville, repris par les groupes de la majorité lors du Conseil du 20^e arrondissement du 11 septembre 2018 et adopté à l'unanimité ;

Considérant l'intérêt porté par les habitants, les associations et les visiteurs pour la Maison de l'Air et pour sa destination future ;

Considérant la forte mobilisation et la pétition signée par 1500 personnes en 2017 pour que la Maison de l'Air propose des activités avec et pour le quartier où elle est située ;

Considérant le vœu voté à l'unanimité par le conseil de quartier le 6 juillet 2017 demandant que les activités proposées à la Maison de l'Air soient solidaires et non marchandes et relèvent de l'intérêt général ;

Considérant le vœu relatif à la Maison de l'air voté par le conseil de Paris des 6-8 juin 2017, demandant l'inscription du site dans une démarche d'économie sociale et solidaire avec un équilibre économique en phase avec le quartier populaire qui l'accueille ;

Considérant le vœu voté par le conseil du 20^e arrondissement le 28 novembre 2017, demandant notamment qu'une concertation, qui permette de définir des critères quant à l'occupation du lieu, soit préalable avant tout appel à projet pour la Maison de l'Air ;

Considérant que Madame la Maire du 20^e arrondissement a déclaré en conseil de Paris des 6-8 juin 2017 que « la Maison de l'Air est un pavillon problématique parce que mal conçu à l'origine avec une architecture difficile, probablement avec des problèmes d'investissements lourds » ;

Considérant le rôle initial dévolu à la Maison de l'air dans le parc de Belleville en lien avec son espace vert, la nature et les énergies renouvelables, ainsi que son rôle éducatif ;

Considérant que « la Maire de Paris est attachée à ce que chaque politique publique entreprise à Paris fasse l'objet d'une démarche participative » et que « sa volonté est que les Parisiens soient pleinement associés aux réflexions mais aussi aux décisions qui sont prises par les élus » ;

Considérant la volonté, exprimée dans la charte, que le conseil de quartier encourage la participation démocratique de tous les habitants, et qu'il incite à la citoyenneté active, directe, en lien avec la vie quotidienne ;

Considérant l'occupation temporaire accordée par la Mairie de Paris à l'association « les Halles Civiques » ;

Sur proposition de Nathalie MAQUOI, Virginie DASPET, Jérôme GLEIZES et Raphaëlle PRIMET,

Émet le vœu :

- Que la Mairie de Paris missionne un diagnostic technique global, architectural et urbain, partagé co-construit avec les différents intervenants pour définir les attentes, les objectifs et la vocation future du lieu.
- Que le cahier des charges de ce diagnostic soit élaboré en concertation avec les élu-e-s de l'arrondissement, les habitants, les associations et le conseil de quartier de Belleville.
- Que ce diagnostic soit initiateur d'une co-construction d'un projet partagé autour des futures activités de la Maison de l'Air ;
- Que le diagnostic envisage les futures activités de la Maison de l'Air dans la diversité des usages et en lien avec « l'écologie du lieu », d'un point de vue environnemental, mais aussi social, culturel et éducatif.
- Que ce diagnostic prenne en compte également la nécessité de préserver les abords de la Maison de l'Air en tant qu'espace public.